

Département  
**PYRENEES ORIENTALES**  
Canton  
**COTE SABLEUSE**  
Commune  
**SAINT NAZAIRE**

République Française  
**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

## **DECISION DU MAIRE N° 18/2024**

**OBJET** : mission d'étude géotechnique G2 (AVP-PRO-DCE) dans le cadre du chantier de rénovation, démolition et de reconstruction de l'école élémentaire,

Le Maire de la commune de Saint-Nazaire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération exécutoire n°20-2020 du 25 mai 2020 donnant délégation à Jean-Claude TORRENS, Maire, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la commune doit assurer une mission d'étude géotechnique G2 (AVP-PRO-DCE) dans le cadre du chantier de construction d'un bâtiment multiculturel,

**CONSIDERANT** qu'il convient de confier la mission d'étude géotechnique G2 (AVP-PRO-DCE) dans le cadre du chantier de construction d'un bâtiment multiculturel,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

De confier la mission d'étude géotechnique G2 (AVP-PRO-DCE), à la société GINGER CBTP PERPIGNAN CPE2, domiciliée ZAC NATUROPOLE 3 – Impasse Paul Séjourné - 66350 TOULOUGES, représentée par Monsieur Gael ZOMBRE.

### **ARTICLE 2 :**

La mission d'étude géotechnique G2 (AVP-PRO-DCE) est décomposée comme suit :

#### **PREPARATION**

- Lancement de DICT et d'un RAT phase A0
- Implantation des sondages et nivellement

#### **INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES**

##### **FOUILLES A LA MINIPELLE OU AU TRACTOPELLE**

- Location d'un engin avec chauffeur
- Vacation d'un technicien pour suivi des sondages et relevé géologique
- 2 fouilles de reconnaissance géologique descendues à 3 m/TA ou arrêtées au refus
- 1 fouille de reconnaissance de fondation du bâtiment existant descendue sous l'assise ou arrêtée à 1.3 m/TA.

##### **INGENIERIE SELON MISSION G2 AVP**

- Rédaction d'un rapport sous format PDF comprenant :
  - \* L'interprétation des sondages et essais
  - \* Le contexte géotechnique et hydrogéologique
  - \* Le prédimensionnement des ouvrages géotechniques
  - \* Les sujétions d'exécution des travaux

##### **RAPPORT D'ETUDE G2 PRO**

- Rédaction d'un rapport sous format PDF comprenant :
  - \* L'interprétation des sondages et essais
  - \* Le modèle géotechnique et hydrogéologique
  - \* Le dimensionnement des ouvrages géotechniques
  - \* Les modalités d'exécution des travaux
  - \* Les sujétions vis à vis du risque sismique, de liquéfaction, du retrait-gonflement, de l'eau et de l'existant.

**ARTICLE 3 :**

Le montant de la mission d'étude géotechnique G2 s'élève à **4.200,00 € TTC (quatre mille deux cent euros toutes taxes comprises)**.

Accusé de réception en préfecture  
066-216601864-20240304-De18-2024-AU  
Date de télétransmission : 06/03/2024  
Date de réception préfecture : 06/03/2024

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune et Monsieur Le Trésorier Principal Municipal de Saint Estève, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Saint-Nazaire, le 04 Mars 2024

Le Maire

Signature numérique  
JEAN-CLAUDE de JEAN-CLAUDE  
TORRENS ID  
Date : 2024.03.06  
16:33:21 +01'00'

Jean-Claude TORRENS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.